Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026101-DE
Reçu le 14/10/2026

ARPAJON
Cœur de vie

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBERATION n° 2026-101 du 30 septembre 2026
OBJET : Désignation d'un membre de la Caisse des écoles en remplacement d'un membre démissionnaire

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents et représentés : 33 Date de la convocation : **24 septembre 2026**	L'An deux mille vingt-six le trente septembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Cézanne, sous la Présidence de Madame Isabelle PERDEREAU, Maire. **ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme PERDEREAU, Mme GALIMARD, M. PERDEREAU, Mme CHEMIT, M. BOUCHAMA, Mme POINTEL, Mme VAFIADES, M. RUIZ, Mme SEREIN, Mme CERUTTI, Mme FREHAT, M. RICARD, M. BATTOUFFLET, Mme HUBERT, M. DA SOUZA, M. LEROY, Mme CAUNDAY, M. CHARTRAIN, Mme ANDRIEU, Mme DA SILVA DIAS, M. THORY, Mme ERBS, M. BACCHETTA, Mme KRIMI, M. FICHEUX, M. RAHAIEM, M. MARAIS, Mme DE CARVALHO. **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. DANIEL par Mme PERDEREAU, M. FERRIE par M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme TOHON par Mme KRIMI.

Mme Dominique CHEMIT est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026101-DE
Reçu le 14/10/2026

DÉLIBERATION n°2026-101 du 30 septembre 2026
OBJET : Désignation d'un membre de la Caisse des écoles en remplacement d'un membre démissionnaire

Par délibération n° 2026-065 du 27 mai 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Caisse des écoles.

À la suite de la démission de M. Paul OLIVEIRA de son mandat de conseiller municipal, le siège qu'il occupait au sein de la Caisse des écoles est devenu vacant. Il convient, en conséquence, de procéder à son remplacement pour la durée restant à courir du mandat.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de désigner M. Serge LEROY pour assurer ce remplacement, les autres représentants du Conseil municipal au sein du comité de la Caisse des écoles demeurant inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

VU le Code de l'éducation, notamment son article R. 212-26,

VU la délibération n°2026-065 du 27 mai 2026 portant désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Caisse des écoles,

VU la démission de M. Paul OLIVEIRA de son mandat de conseiller municipal,

CONSIDÉRANT que M. Paul OLIVEIRA, précédemment membre de la Caisse des écoles en qualité de conseiller municipal, n'est plus en mesure d'y exercer ses fonctions à la suite de sa démission du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à son remplacement au sein de la Caisse des écoles,

CONSIDÉRANT la candidature de M. Serge LEROY pour assurer ce remplacement,

VU l'avis de la commission enfance, jeunesse, santé, solidarité, sport, sénior, inclusion, vie associative du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation,

DÉSIGNE M. Serge LEROY en qualité de membre de la Caisse des écoles, en remplacement de M. Paul OLIVEIRA, démissionnaire.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026101-DE
Reçu le 14/10/2026

PRÉCISE que les autres membres de la Caisse des écoles désignés par la délibération n° 2026-065 du 27 mai 2026 demeurent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Isabelle PERDEREAU.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Isabelle PERDEREAU.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20260930-2026101-DE
Reçu le 14/10/2026